

INFOLETTRE

DG ET DA DES CPE



INFOlettre No7_13 novembre 2024

Processus d'appréciation annuelle de la contribution

Chers membres,

Certains d'entre vous m'ont demandé un formulaire pour l'appréciation annuelle de la contribution des travailleuses. Ce formulaire a été conçu pour vous fournir un cadre structuré et peut être adapté en fonction des critères spécifiques de votre milieu.

Pourquoi une appréciation annuelle ?

Comme discuté lors de la formation sur les mesures administratives et disciplinaires, il est essentiel d'avoir un processus structuré pour évaluer l'acquisition de la permanence. Voici quelques raisons d'importance pour effectuer cette appréciation chaque année :

- Prendre un moment pour échanger avec chacune de vos travailleuses ;
- Valoriser leur contribution par la reconnaissance ;
- Recadrer les comportements ou attitudes, si nécessaire ;
- Documenter l'évaluation dans le dossier des travailleuses, utile en gestion administrative ou disciplinaire ;
- Favoriser le développement des compétences.

Guide d'utilisation du formulaire

1. Informer vos travailleuses

Si c'est la première fois que vous réalisez cette appréciation, commencez par expliquer à vos travailleuses le processus et les raisons de cette démarche.

2. Compléter un formulaire par travailleuse

Remplissez un formulaire distinct pour chaque travailleuse que vous évaluez.

3. Auto-appréciation de la travailleuse

Demandez à la travailleuse de remplir également un formulaire pour s'auto-évaluer.

4. Rencontre de discussion

Comparez les résultats de votre évaluation et de l'auto-appréciation lors d'une rencontre. Discutez des différences, le cas échéant, et statuez sur le résultat final.

5. Enregistrement des désaccords

Si votre évaluation diffère de celle de la travailleuse et qu'elle refuse de signer, indiquez ce refus sur le formulaire et enregistrez-le dans son dossier.

Tous les outils nécessaires sont accessibles via le lien suivant dans le dossier :

CSN : [Appréciation de contribution](#)

CSQ : [Appréciation de contribution](#)

Pensez à enregistrer ce lien pour un accès facile en cas de besoin.

N'hésitez pas à partager vos commentaires ou à me suggérer d'autres outils qui pourraient vous être utiles dans votre gestion.

Cordialement,

Sophie Pouliot, CRIA, M.Sc.
Directrice générale APCPE
450 921-3447
Permanence@apcpe.com